



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 96644

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet de la reconnaissance et d'une meilleure prise en charge de la fibromyalgie en France. En 1992, l'Organisation mondiale de la santé l'a classée en rhumatologie. Un rapport de l'Académie nationale de médecine a déclaré cette maladie comme une entité clinique à part entière non psychique en 2007. En 2010, un rapport d'orientation de la Haute autorité de santé a été publié. Présentée techniquement comme un « syndrome polyalgique idiopathique diffus », la fibromyalgie présente comme symptômes des douleurs musculaires diffuses, un sommeil léger non réparateur, une fatigue persistante. Avec une prise en charge extrêmement lourde, certains patients indiquent un désengagement de la Caisse générale de sécurité sociale alors que les traitements, les examens médicaux, le transport et la cure thermale adaptée à cette pathologie sont nécessaires. La situation est d'autant plus délicate que les frais médicaux absorbent, pour les bénéficiaires des *minima* sociaux, une partie substantielle de leurs revenus. Il l'interpelle sur cette problématique.

Texte de la réponse

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes dont le principal est une douleur chronique, majorée notamment par les efforts, s'accompagnant de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs. Ce syndrome n'a pas de cause connue. Le diagnostic est posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique. La Haute Autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Mais il n'existe à ce jour ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie du syndrome fibromyalgique. Les différents traitements visent à contrôler les symptômes et doivent être adaptés à chaque patient. Les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Le ministère des affaires sociales et de la santé conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, s'est saisi de ce sujet en sollicitant l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une expertise collective en 2016. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur le syndrome fibromyalgique en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront d'avoir ainsi un état des lieux des connaissances cliniques et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients atteints de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pour permettre une prise en charge adaptée et une meilleure prise en compte du retentissement du syndrome fibromyalgique sur la vie sociale et professionnelle des patients.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96644

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5206

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5995